

Aide au permis France Travail

France Travail aide les **demandeurs d'emploi** à financer leur permis de conduire pour les aider à retrouver du travail.

Contactez nous

RETROUVEZ TOUS LES FINANCEMENTS PROPOSÉS PAR L'AUTO-ÉCOLE STALINDRIVE.

De quoi s'agit-il ?

L'aide au permis de conduire (permis B) de **France Travail** (anciennement Pôle Emploi) est une aide financière permettant de lever le frein à la reprise d'un emploi que représente le fait de ne pas être titulaire du permis de conduire. Bénéficiez de cette aide dans les auto-écoles By Stalindrive.

Personnes concernées

Vous pouvez bénéficier de l'aide du permis de conduire B sous réserve de remplir certaines conditions d'inscription et de ressources.

- Vous devez être inscrit à Pôle emploi au moins 6 mois de manière continue et être disponible pour occuper un emploi.
- Vous ne devez pas être indemnisé au titre d'une allocation chômage, ou être indemnisé au titre d'une autre allocation dont le montant est inférieur ou égal à celui de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) minimale.
- Vous devez avoir au moins 18 ans.
- Vous ne devez pas être ou ne plus être titulaire du permis de conduire

Important

- L'absence de permis de conduire doit constituer un frein à votre embauche et faire l'objet d'un constat partagé avec votre conseiller Pôle emploi.
- Cet obstacle peut être lié au fait que la zone de recherche d'emploi n'est pas ou est mal desservie par les transports en commun ou que l'emploi recherché nécessite de détenir le permis de conduire.
- L'aide au permis de conduire de Pôle emploi est dite « subsidiaire » : vous ne devez pas pouvoir bénéficier d'un autre dispositif d'aide au permis mis en place par un organisme public ou privé, un employeur, une association ou toute autre structure même s'il est moins avantageux financièrement.

Montant et versement de l'aide

L'aide au permis de conduire ne peut être attribuée qu'une fois. Son montant est 1 200 € maximum.

Elle est directement versée par Pôle emploi à l'auto-école en **3 versements** :

- Le premier, sur présentation par l'auto-école d'une attestation d'inscription et de suivi de l'apprentissage au plus tard 1 mois après l'attribution de l'aide ;
- Le second, sur présentation du justificatif de succès à l'examen du code de la route au plus tard 5 mois après l'attribution de l'aide (à défaut, Pôle emploi peut mettre fin à l'aide) ;
- Le solde, à concurrence du montant maximum de l'aide attribuée sur présentation du justificatif de l'obtention du permis ou de deux participations à l'examen pratique ou de la réalisation de 30 heures de cours de conduite. Dans ce dernier cas, vous devrez contresigner le justificatif du nombre d'heures.

Une question sur l'aide au permis France Travail ?

Vous avez une question sur le contenu de nos formations, sur nos tarifs ou nos horaires ? Vous voulez des conseils personnalisés en fonction de votre

situation ? Vous avez des contraintes d'agenda ou souhaitez passer le permis rapidement?

Contactez nous

By Stalindrive est certifiée Qualiopi

L'Auto-école By Stalindrive est un organisme de formation et dispose de la certification Qualiopi au titre de la catégorie Actions de formation. En savoir plus sur la [certification Qualiopi](#).

Ecole de conduite	Ecole de conduite Place des	Ecole de conduite Pyrénées	Informations
Stalingrad	Fêtes		
3 rue d'Aubervilliers 75018 Paris Tél:	15-17 rue Henri Rivière 75019 Paris Tél:	389 rue des Pyrénées 75020 Paris Tél:	Permis auto Permis moto Financements Notre équipe

© 2025 Auto-école By Stalindrive. site réalisé par Vroomvroom.fr | Mentions légales | Médiateur | Données personnelles